

Denis Kapala
81, rue des Bayons - 63700 Saint-Éloy-les-Mines
Michel Renaud
115, rue des Bayons - 63700 Saint-Éloy-les-Mines

À l'attention de
M. Éric Delzant,
Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme ;
M. René Souchon,
Président du Conseil régional d'Auvergne ;
M. Jean-Yves Gouttebel,
Président du Conseil général du Puy-de-Dôme ;
M^{me} Pierrette Daffix-Ray,
Première Vice-présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme,
Conseillère générale de Montaigut-en-Combraille ;
M. Bernard Auby,
Vice-président du Conseil général du Puy-de-Dôme,
Chargé du réseau routier départemental.

Madame, Messieurs,

En qualité d'élus locaux, nous avons eu — quelque modeste que soit notre rang — l'honneur d'être conviés à l'inauguration de la deuxième tranche du contournement de Saint-Éloy-les-Mines et Montaignut-en-Combraille. Nous sommes particulièrement sensibles à cette attention et vous en remercions sincèrement.

Vous ne jugerez pas déplacé que nous profitons de cette manifestation officielle pour vous faire part de notre scepticisme quant aux incidences de ce nouveau plan de circulation, qu'il s'agisse de la sécurité des usagers ou de la qualité de vie des riverains. Dans l'esprit des Éloysiens, l'ouverture de cette voie de contournement, d'ores et déjà effective, devait contribuer à limiter le nombre de poids lourds traversant quotidiennement l'agglomération — en particulier notre quartier, le secteur résidentiel des Bayons —, avec tous les risques et les désagréments que cela implique.

Or, qu'en est-il en réalité, à ce jour ?

Le comptage des véhicules et les relevés de vitesse effectués récemment rue des Bayons, sur une période de trois semaines, sont éloquentes, tant pour ce qui concerne le nombre des véhicules empruntant cette voie, que pour le respect de la limitation de vitesse :

- 35 611 passages de véhicules, dont 2178 poids lourds ;
- 823 poids lourds circulant à une vitesse supérieure à 50 km/h, dont 20 à plus de 80 km/h !

Ce ne sont pas seulement les nuisances préjudiciables au confort des habitants — bruit, pollution atmosphérique —, qui nous préoccupent (même si celles-ci sont bien réelles), mais les risques d'accidents majeurs, liés au tracé de cette rue, relativement étroite, où alternent lignes droites autorisant une vitesse élevée, virages sans visibilité et débouchés de passages non protégés. Les véhicules de fort tonnage ont du mal à se croiser, mordent au besoin sur les trottoirs. Cela est d'autant plus inquiétant que les piétons sont nombreux et qu'à certaines heures des enfants attendent, sur ce trajet, le car du ramassage scolaire. Il faudrait encore évoquer ici un autre problème, celui des citernes contenant des substances dangereuses ou toxiques. Le camion transportant 25 tonnes de phénol, accidenté dernièrement dans la descente de La Boule, se dirigeait vers Saint-Éloy-les-Mines, alors qu'il aurait pu, comme beaucoup d'autres, éviter la traversée de la ville.

On peut donc s'interroger sur les raisons qui justifient que tant de camions empruntent cet itinéraire, sans nécessité apparente (sinon, peut-être, un hypothétique gain en temps et en distance ou le recours aveugle au GPS). Il semble que l'on pourrait régler en partie le problème, sans préjudice pour l'économie locale, par la mise en place d'une signalisation adaptée, par l'incitation et l'information, plutôt que par la répression systématique.

Une réflexion impliquant à la fois des responsables ou des experts du Conseil général et de la Municipalité de Saint-Éloy-les-Mines, ainsi que des représentants des entreprises locales permettrait assurément de proposer des solutions expédientes, voire d'envisager des interdictions, susceptibles de répondre aux attentes de riverains exaspérés et d'apaiser leurs inquiétudes.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accorder aux questions brièvement évoquées ci-dessus toute l'attention qu'elles nous semblent requérir, nous vous prions de croire, Madame, Messieurs, à notre considération distinguée,

À Saint-Éloy-les-Mines,
le 31 avril 2013,
Denis Kapala — Michel Renaud